Image not found or type unknown

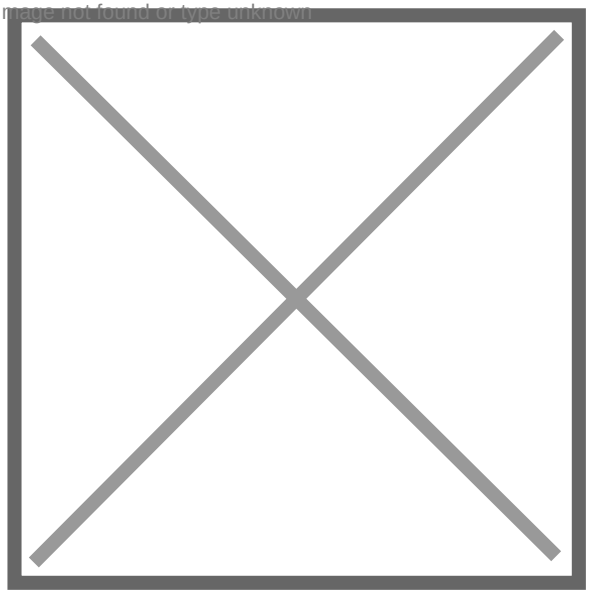

Frais dans une copropriété pour le syndic bénevole

Par **arno88**, le **29/11/2011** à **16:57**

Bonjour,je suis syndic bénévole dans une petite copro(4) tout se passe bien mais j'ai l'intention de demander une indemnisation pour mes frais informatiques,
et téléphonique,la copro existe depuis 2006 et je n'ai jamais rien réclamé, pour cette année(2011) et l'année dernière, en effet j'ai eu une panne informatique qui m'a couté 210 € et mon imprimante m'a lâché j'en ai racheté une pour 49.90 €.
par contre ceci n'a pas été voté en AG , j'envisage de le faire à la prochaine AG en mars 2012
merci a tous
lagarde a

Par **Marion2**, le **29/11/2011** à **18:36**

Si vous n'utilisez votre PC que pour la copropriété, vous pouvez demander une indemnisation pour votre panne informatique et votre nouvelle imprimante, mais si ce n'est pas le cas, je trouve vraiment que vous abusez...
Il n' y a que 4 copropriétaires !!!

En revanche vous pouvez demander à ce que la copropriété prenne en charge les courriers et le papier utilisé pour les convocations et CR des AG, sur justificatif, bien entendu.

Par **arno88**, le **30/11/2011** à **19:28**

Merci de votre réponse,je ne pensait pas abuser mais dans le cas ou la copro ferait l'acquisition du matériel cela couterait beaucoup plus cher a chacun.
mais un avis extérieur et toujours le bien venu ,avant de créer un conflit
pour le papier et enveloppes je fait faire des factures
merci encore
cdlt
arno

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés